



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Radio France - grève

Question écrite n° 26442

Texte de la question

Mme Valérie Beauvais attire l'attention de M. le ministre de la culture sur la grève qui perturbe les émissions des radios du groupe Radio France depuis le 25 novembre 2019. Alors que cette entreprise connaît une progression de son audience, sa direction a en effet annoncé un plan de restructuration autour d'un plan d'économies de 60 millions d'euros qui se traduirait par la suppression de 299 emplois. Pour remplir ses missions de service public, Radio France a besoin de moyens. Or, elle a consenti à des réductions d'effectifs sous la présidence précédente tout en réussissant à revenir, l'an passé, à l'équilibre de ses finances après la suppression de près de 300 postes déjà. Aujourd'hui ses salariés s'inquiètent de devoir encore faire plus avec moins, ce qui ne pourra pas se faire sans une dégradation des conditions de travail et du service public. L'ensemble des syndicats de Radio France se sont opposés à ce plan craignant qu'il se réalise au détriment de la culture, de la création, de l'information. De même, de nombreux auditeurs déplorent ce mouvement de grève qui dure depuis plusieurs semaines les privant ainsi des programmes de qualité auxquels ils sont attachés et pour lesquels, avec la mise en œuvre de ce plan de restructuration, ils s'inquiètent de leur pérennité. Au regard de l'importance de soutenir le service public radiophonique qui joue un rôle essentiel en termes d'information, de création et de culture, elle lui demande de lui préciser les mesures qu'il entend mettre en œuvre, aux côtés des dirigeants de Radio France, pour résoudre cette crise.

Texte de la réponse

Le secteur de l'audiovisuel dans son ensemble connaît des mutations sans précédent, à la fois par leur ampleur et leur rapidité. C'est la raison pour laquelle le Gouvernement a engagé, en juillet 2018, un plan de transformation de l'audiovisuel public, avec l'ambition d'en faire un acteur plus fort et plus rassembleur, au service de missions essentielles qui doivent être réaffirmées : l'information, la culture et la création, la jeunesse et l'éducation, la proximité et les actions extérieures. Le Gouvernement a, dans le même temps, arrêté le cadrage budgétaire accompagnant cette réforme. Celui-ci prévoit des économies à hauteur de 190 M€ à horizon 2022, dont 20 M€ portés par Radio France. Cette trajectoire budgétaire traduit la contribution de l'audiovisuel public à la maîtrise des dépenses publiques. Le projet de loi de finances pour 2021 confirme pleinement cette baisse programmée des dotations publiques allouées aux entreprises du secteur. La crise sanitaire ne les épargnant toutefois pas, le Gouvernement a décidé de leur octroyer une dotation budgétaire exceptionnelle dans le cadre du plan de relance. 70 M€ de crédits viendront ainsi compenser les effets conjoncturels de la crise sur leurs comptes. À ce titre, une dotation exceptionnelle de 15 M€ en 2020 et 5 M€ en 2021 sera versée à Radio France. Dans ce contexte, la mise en œuvre des plans de transformation que les entreprises ont construits depuis 2018 doit se poursuivre. Radio France doit ainsi déployer le projet stratégique ambitieux qu'elle porte pour la période 2020-2022. Il doit lui permettre de parachever son adaptation à l'ère numérique, évolution indispensable pour que l'entreprise remplisse demain mieux encore qu'aujourd'hui les missions qui lui sont confiées au service de tous les Français. Pour atteindre les objectifs qu'elle se fixe, tout en construisant un équilibre financier durable, ce projet stratégique repose notamment sur l'évolution des compétences de ses salariés et l'adaptation de son cadre social, laquelle a fait l'objet de négociations avec les représentants des salariés dès le mois de

novembre 2019. À l'issue de ces négociations, un accord (« Emploi 2022 ») intégrant un projet de rupture conventionnelle collective a été signé par cinq des six organisations syndicales représentatives des salariés de Radio France le 1er octobre 2020. Il prévoit 340 départs volontaires, 271 recrutements d'ici à la fin 2022 dont 183 départs volontaires remplacés (soit plus d'un départ sur deux), 59 créations de postes et 25 titularisations en contrats à durée indéterminée. 70 % des embauches seront proposées à des salariés non permanents de Radio France (contrats à durée déterminée ou pigistes), dans le but de réduire la précarité, objectif auquel le ministère de la culture est particulièrement attaché. Cet accord équilibré témoigne du dialogue social soutenu au sein de Radio France. Préalablement à sa signature, il a fait l'objet d'ajustements afin de prendre en compte les conséquences de la crise sanitaire sur l'organisation cible de Radio France. À cet égard, il convient notamment de souligner que les départs anticipés à la retraite seront favorisés – la conjoncture économique étant moins propice à des départs pour projet professionnel – et que les départs dans le domaine de la production ont été revus à la baisse, tenant compte des capacités d'adaptation très importantes mobilisées dans le contexte de la crise. Les premiers départs volontaires devraient intervenir d'ici la fin de l'année. Le ministère de la culture sera attentif à ce que sa mise en œuvre se fasse dans le respect constant du dialogue social.

Données clés

Auteur : [Mme Valérie Beauvais](#)

Circonscription : Marne (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 26442

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : [Culture](#)

Ministère attributaire : [Culture](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 février 2020](#), page 965

Réponse publiée au JO le : [23 février 2021](#), page 1697